

Syndicat
Intercommunal
Funéraire
de la
Région Parisienne



RAPPORT ANNUEL • 2014





Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, ce rapport rend compte des activités propres au syndicat et des actions conduites sous son autorité au cours de l'année 2014.

SOMMAIRE

03 Éditorial

04 Offrir un service public
funéraire de qualité

05 Les chiffres clés

06 Les instances du syndicat

08 Une année au SIFUREP

10 Conseiller et assister les services
d'état civil et les familles

12 Valoriser et mieux gérer
les cimetières

14 Contrat de délégation pour le
service extérieur des pompes
funèbres

18 Les crématoriums

20 Mont-Valérien à Nanterre

21 Val-de-Bièvre à Arcueil

22 Parc à Clamart

23 Champigny-sur-Marne

24 Les chambres funéraires

24 Nanterre

25 Montreuil-sous-Bois

26 Liste des délégués



Durant l'été, le monde du funéraire a vécu le regroupement de deux acteurs : FUNECAP, un groupe de services funéraires et de gestion de crématoriums et le groupe de franchisés ROC-ECLERC.

Le marché funéraire est marqué par la montée en puissance des financiers avec la présence en particulier de fonds de pension. Après une phase d'arrivée de nouveaux entrants suite à l'ouverture à la concurrence du secteur funéraire en 1993, la concentration des entreprises s'accélère. L'augmentation prévisible du nombre de décès, vu le vieillissement de la population, le développement de la crémation, la place croissante d'internet et de la prévoyance obsèques en sont les raisons essentielles.

Dans ce paysage, il est indispensable de maintenir un service public comme le SIFUREP le fait depuis sa création. Veiller à la qualité des services offerts et à la maîtrise des prix funéraires est un souci constant du syndicat, comme le prouvent encore les contrôles effectués dans les agences du délégataire du service extérieur et dans les équipements funéraires (crématoriums et chambres funéraires).

Pour maintenir ce service public et défendre les intérêts des familles endeuillées, le SIFUREP fédère un nombre toujours plus grand de collectivités. Les communes de Bièvres et Grigny (Essonne), Mériel (Val d'Oise) et Rueil-Malmaison (Hauts-de-Seine) sont en cours d'adhésion. La ville de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), adhérente depuis mai 2015, a également transféré la gestion de son crématorium dont la procédure de délégation de service public va être relancée.

Citons parmi les autres avancées :

- le développement de la centrale d'achat, en nombre d'adhérents et en marchés ;
- le transfert de la gestion du premier cimetière communal au syndicat, celui de Villetaneuse ;
- la mise aux normes des filtrations de nos quatre crématoriums, avec quatre ans d'avance sur la réglementation ;
- la réédition du guide des obsèques, un outil précieux pour toutes les familles.

Je tiens à remercier les nouveaux délégués pour leur mobilisation, nos délégataires et l'équipe du SIFUREP dont je salue le professionnalisme.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP,
Député-Maire de Courbevoie



Offrir un service public funéraire de qualité

Les missions du SIFUREP

Le service public funéraire de la région parisienne

Syndicat mixte créé en 1905, le SIFUREP a pour mission d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire pour les collectivités adhérentes.

À l'écoute des évolutions sociales, humaines et culturelles qui influencent nécessairement l'action publique funéraire et les pratiques professionnelles des acteurs du service funéraire, le SIFUREP exerce ses missions avec le souci constant de répondre aux besoins des familles endeuillées et des communes.

Dans cet objectif, il veille à l'amélioration continue de l'accueil des familles, à l'accessibilité de tous à un service public funéraire et à des infrastructures de qualité à un prix maîtrisé.

Il accompagne et conseille également les collectivités et leurs services dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés.

Pour anticiper les besoins à venir, le SIFUREP engage des études prospectives et réunit des experts autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, tels que les rites funéraires et la législation, les cimetières et l'aménagement urbain, la conservation et la valorisation du patrimoine funéraire, le statut des cendres.

À cet effet, le SIFUREP :

- **a conclu avec le délégataire OGF un contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres** (pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2013) ;
- **gère 7 équipements funéraires par gestion déléguée :**
 - 5 crématoriums (Mont-Valérien à Nanterre, Val-de-Bièvre à Arcueil, Parc à Clamart, Champigny-sur-Marne et Montfermeil*),
 - 2 chambres funéraires (Nanterre et Montreuil-sous-Bois) ;
- **assiste et conseille les collectivités en matière de législation funéraire** et les représente devant les autorités concernées ;
- **accompagne les villes dans leurs réflexions sur la place des cimetières** dans le tissu urbain et sur les actions d'amélioration de gestion, d'aménagement de ces équipements publics ;
- **gère des cimetières communaux ou intercommunaux**, ou éventuellement tous équipements connexes, à travers la création de la compétence « Cimetières » ;
- **aide les collectivités dans la gestion de leur cimetière avec une centrale d'achat.**

Partenariat avec les syndicats intercommunaux :

Depuis 2010, le SIFUREP développe un partenariat privilégié avec les syndicats intercommunaux de cimetières. Il a signé une convention avec le syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles, qu'il assiste dans sa gestion et ses travaux de rénovation.

*Suite à l'adhésion de Montfermeil par arrêté préfectoral du 11 mai 2015.

Les chiffres clés

Contrats de délégations de service public

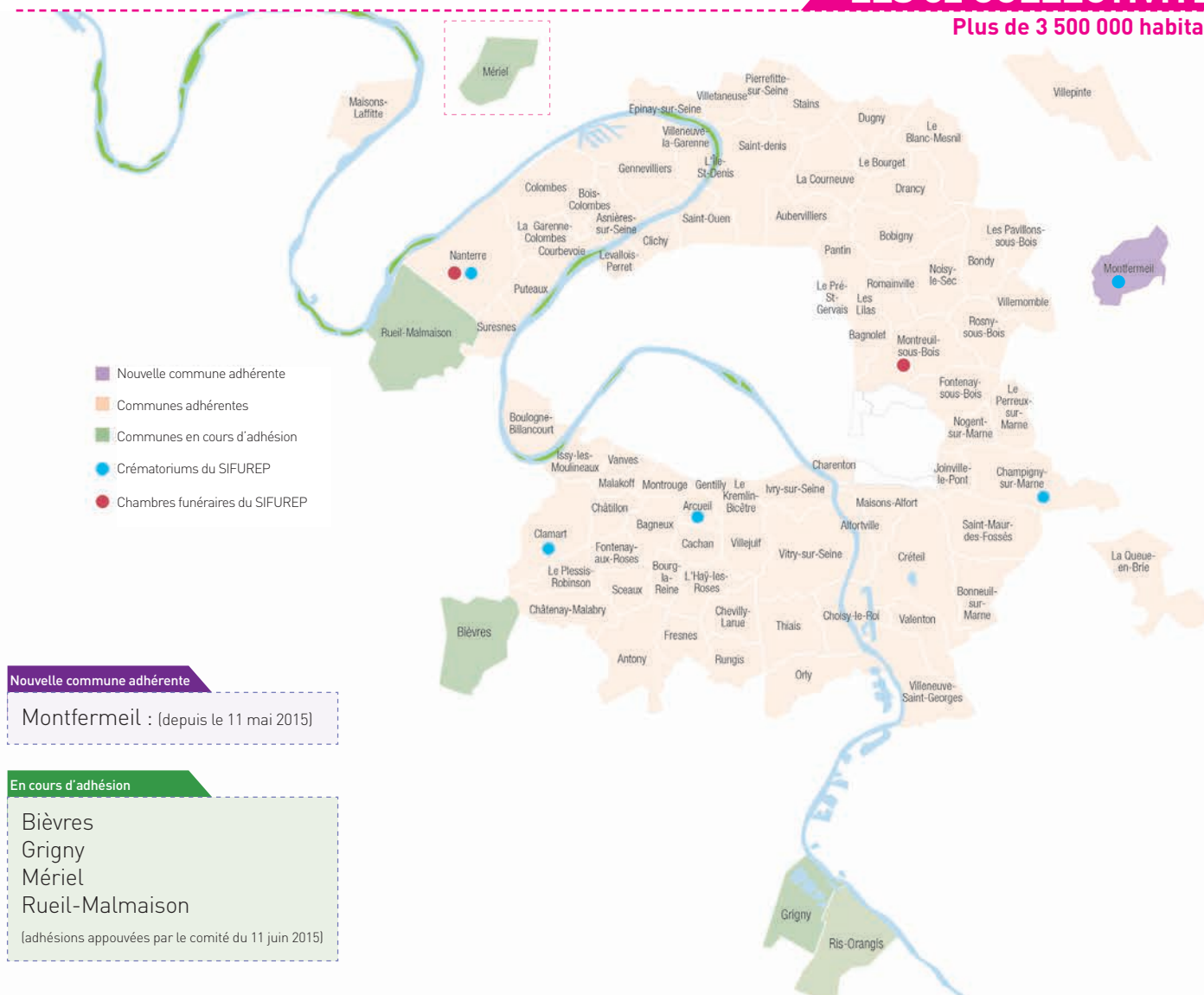
- **Service extérieur des pompes funèbres** : contrat entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 6 ans. Délégataire OGF.
- **Chambres funéraires de** :
 - **Nanterre** : contrat entré en vigueur le 4 octobre 2007. Délégataire OGF. Nombre d'admissions en 2014 : **1260**
 - **Montreuil-sous-Bois** : contrat entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Délégataire : OGF. Nombre d'admissions en 2014 : **675**
- **Crématoriums** :
 - **Mont-Valérien à Nanterre** - Délégataire : OGF. Nombre de crémations en 2014 : **1537**
 - **Val-de-Bièvre à Arcueil** - Délégataire : Société Groupement Funéraire Francilien (G2F). Nombre de crémations en 2014 : **1296**
 - **Parc à Clamart** - Délégataire : OGF. Nombre de crémations en 2014 : **1395**
 - **Champigny-sur-Marne** - Délégataire : SEM Services funéraires de la ville de Paris. Nombre de crémations en 2014 : **1365**
 - **Montfermeil** : contrat transféré au SIFUREP en 2015.

Le syndicat

- **Nombre d'adhérents** : 82 dont 81 communes et la communauté de communes de Châtillon- Montrouge. La ville de Montfermeil vient d'adhérer au syndicat (juin 2015). Les communes de Grigny, Mériel, Rueil-Malmaison et Bièvres sont en cours d'adhésion.
- **Nombre d'habitants** : plus de 3,5 millions.

LES 82 COLLECTIVITÉS

Plus de 3 500 000 habitants



Les instances du Syndicat

Le bureau

Suite aux élections municipales qui se sont déroulées les 23 et 30 mars 2014, le nouveau Comité syndical du SIFUREP s'est réuni, vendredi 23 mai 2014, pour élire son Président et le nouveau Bureau qui est composé de 9 Vice-présidents.

Jacques KOSSOWSKI, Député-Maire de Courbevoie, a été élu à l'unanimité Président. Il succède à Carinne JUSTE, Maire de Villetaneuse qui était Présidente du SIFUREP depuis le 30 juin 2011 et reste Vice-présidente.



PRÉSIDENT

JACQUES KOSSOWSKI

Député-Maire de Courbevoie



1^{ER} VICE- PRÉSIDENT

MARIE-AUGUSTE GOUZEL

Conseiller Municipal délégué
d'Issy-les-Moulineaux



2^E VICE- PRÉSIDENT

CARINNE JUSTE

Maire de Villetaneuse



3^E VICE- PRÉSIDENT

GUY JOUVENELLE

Conseiller Municipal délégué
de Pierrefitte-sur-Seine



4^E VICE- PRÉSIDENT

SYLVIE BLIN

Maire-adjointe d'Épinay-sur-Seine

En 2014

Le Comité s'est réuni à 3 reprises et a adopté 46 délibérations. Le Bureau s'est réuni à 5 reprises. Le syndicat a conclu 12 marchés.

Les commissions thématiques du SIFUREP : une expertise nécessaire à la prise de décision.

Le SIFUREP dispose de deux commissions thématiques constituées de délégués désignés parmi les élus du Comité. Elles sont chargées d'étudier les questions soumises au Bureau et à l'assemblée délibérante.

La commission « Communication » est chargée d'étudier notamment les différents outils de communication mis en place par le syndicat.

Elle est coprésidée par :

Hassan HMANI, Vice-président ;
Christian METAIRIE, Vice-président ;
Joséphine TILQUIN, Vice-présidente.

En sont membres :

Gérard BORDES, délégué de la commune de Dugny ;
Véronique GAUTHIER, déléguée de la commune de Ris-Orangis ;
Emilie LACAZE, déléguée de Villeneuve-la-Garenne ;
Anne-Laure LEBRETON, déléguée de la commune de Puteaux ;
Isabelle LEVEQUE, déléguée de la commune de Bobigny ;
Pascale MARTINEAU, déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne.

La commission « Cimetières » traite de l'évolution des cimetières communaux et intercommunaux sur le territoire du syndicat.

Elle s'est réunie une fois en 2014 à Courbevoie en particulier pour visiter le cimetière des Fauvelles le 11 septembre.

Elle est coprésidée par :

Marie-Auguste GOUZEL, Vice-président ;
Guy JOUVENELLE, Vice-président ;
Joséphine TILQUIN, Vice-présidente.

En sont membres :

Sabrina ASSAYAG, déléguée de la commune des Pavillons-sous-Bois ;
Patrice CALSAT, délégué de la commune de Romainville ;
Jacques CRESPIN, délégué de la commune d'Alfortville ;
Gilles CHAUMERLIAC, délégué de la commune de Bois-Colombes ;
Gilles DEBROSSE, délégué de la commune de Châtenay-Malabry ;
Pascale MARTINEAU, déléguée de la commune de Nogent-sur-Marne ;
Olivier MATHIS, délégué de la commune de Stains ;
Jean MILCOS, délégué de la commune de Clamart ;
Séverine PETER, déléguée de la commune d'Ivry-sur-Seine ;
Sylvie RAMOND, déléguée de la commune de Levallois-Perret.



5^E VICE- PRÉSIDENT

HASSAN HMANI

Maire-adjoint de Nanterre



6^E VICE- PRÉSIDENT

CATHERINE HERVE

Conseillère Municipale
de Maisons-Alfort



7^E VICE- PRÉSIDENT

CHRISTIAN METAIRIE

Premier Maire-adjoint d'Arcueil



8^E VICE- PRÉSIDENT

JOSÉPHINE TILQUIN

Conseiller Municipal déléguée
auprès du Maire de Suresnes



9^E VICE- PRÉSIDENT

CHRISTIAN FAUTRE

Premier Maire-adjoint
de Champigny-sur-Marne

La participation des associations d'usagers : la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Composée de représentants d'associations, la CCSPL s'est réunie au cours de l'année 2014 pour examiner les rapports d'activités des concessionnaires.

Les associations membres de la commission sont : AFOC 92 (Association Force Ouvrière des Consommateurs 92), Association nationale crématiste, Familles de France, Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés Hauts-de-Seine (INDECOSA 92), UFC Que Choisir Île-de-France et Vivre son Deuil Île-de-France.

Les moyens financiers du syndicat

Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de **739 904 €**. Elles sont constituées en quasi-totalité des frais de contrôle versés par les délégataires, au titre des contrats de délégation de service public conclus par le syndicat, la cotisation des communes adhérentes au syndicat et des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes sont constituées en totalité par les amortissements, l'excédent de l'exercice précédent et le fonds de compensation pour la TVA.

Les dépenses

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à **697 480 €** hors restes à réaliser et sont essentiellement constituées par :

- les charges à caractère général : **190 646 €** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du syndicat et à l'accomplissement de ses missions ;
- les charges du personnel : **344 134 €** ;
- les autres charges de gestion courante : **145 032 €** ;

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à **5 588 €**.



2014 : une année au SIFUREP

- **Nouvelle adhésion** : le comité du 9 décembre 2014 a approuvé l'adhésion de la commune de Montfermeil.
- **Colloque** : le 15 octobre, plus de 140 personnes ont assisté au colloque annuel relatif à la : « Gestion des cimetières et pratiques funéraires ». Trois temps forts ont animé les échanges : l'aspect réglementaire avec la présentation de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) sur le rapport du CNOF, (Conseil national des opérations funéraires), concernant l'augmentation des prix des prestations funéraires ; l'évolution des cimetières et de la centrale d'achat avec les interventions de l'Atelier Parisien de l'Urbanisme (APUR) et de la Ville de Courbevoie et pour finir, l'essor de la thanatopraxie et ses enjeux économiques, financiers, environnementaux et sociétaux.

Le compte rendu du colloque est disponible sur le site internet du SIFUREP www.sifurep.com (rubrique « Bibliothèque / Comptes rendus »).
- **Centrale d'achat** : au total, 27 collectivités sont adhérentes. 5 marchés ont été attribués (Marché d'études pré-opérationnelles d'aménagement de cimetières, deux marchés de reprises administratives de sépultures portant sur des périodes différentes, un marché d'élaboration d'un plan de reprises de sépulture et un marché de reprise et mise en œuvre

d'un logiciel de gestion de cimetières). De nouveaux marchés vont également être lancés en 2015 (marché d'assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information, marché de nettoyage et d'entretien, marché d'accueil et de surveillance et un marché de reprises administratives de sépultures).

- **Publication des résultats de l'enquête annuelle sur les tarifs 2014** des concessions, des taxes funéraires, des travaux dans les cimetières et sur la destination des cendres dans les communes adhérentes.

Les résultats de l'enquête sont disponibles sur le site extranet du SIFUREP dans la rubrique « Cimetières ».

- **Les Temps de mémoire** : le 1^{er} novembre se sont déroulées les cérémonies des Temps de mémoire aux crématoriums de Champigny-sur-Marne et du Parc à Clamart. Au crématorium des Joncherolles à Villetaneuse, la cérémonie a eu lieu le 8 novembre. Au crématorium du Val-de-Bièvre à Arcueil, la cérémonie était le 22 novembre. Au total, presque 400 personnes ont assisté aux Temps de mémoire.

- **Mémoire des syndicats intercommunaux sur la Métropole du Grand Paris** : suite à l'adoption de la loi MAPTAM, les grands syndicats (SIPPEREC, SIGEIF, SEDIF, SIAAP, SYCTOM et Seine Grands Lacs) d'Ile-de-France, et le SIFUREP, ont publié un mémorandum afin d'exposer leurs interrogations et préoccupations sur la mise en œuvre de ce texte. Les Présidents et représentants des syndicats ont rencontré début mai 2014 la Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'Etat et de la Fonction Publique ainsi que le Président et le Vice-Président de Paris Métropole afin de souligner la nécessité que leurs spécificités soient prises en compte par la mission de préfiguration.



Colloque du 15 octobre 2014



• **Inauguration du nouveau système de filtration au crématorium de Champigny-sur-Marne :** le 25 septembre a été inauguré le nouveau système de filtration du crématorium de Champigny-sur-Marne en présence de Jacques KOSSOWSKI, Président du SIFUREP, Marinette BACHE, Présidente de la SEM funéraire de la Ville de Paris, Christian FAUTRE, Vice-président du SIFUREP et 1^{er} Maire-adjoint de Champigny et François MICHAUD-NERARD, Directeur général des Services funéraires de la Ville de Paris.

• **Rencontre annuelle des villes adhérentes SIFUREP :** le mardi 18 novembre 2014, 71 personnes représentant une trentaine de collectivités ont participé à cette journée en présence des représentants d'OGF.

Baisse du taux de mortalité en Île-de-France

En 2014, le nombre de décès au niveau national est estimé à **544 000** (soit **-2,5 %** par rapport à l'année 2013). C'est le plus faible taux de mortalité depuis 2010.

En Ile-de-France, le nombre de décès est de **70 504** contre **72 112** en 2013 (soit une baisse de **2,2 %**).

La mortalité en France

(nombre de décès en milliers)



Légère augmentation du taux de crémation en Île-de-France

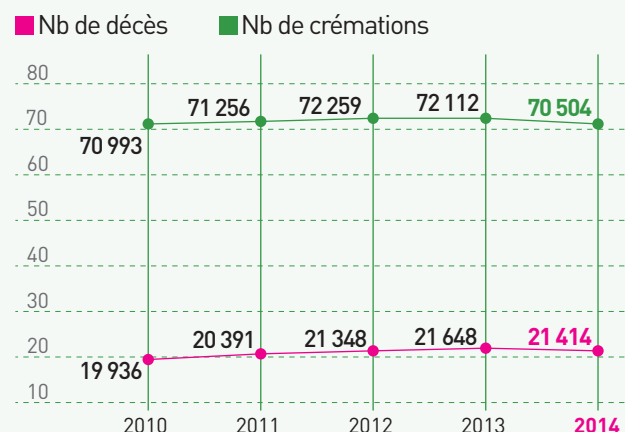
En France, **193 164** crémations ont été réalisées en 2014 (soit une augmentation de **1,6 %**).

Le taux de crémation en France s'établit à **35,5 %**.

En Île-de-France **21 414** crémations ont été réalisées en 2014 soit une diminution d'environ **1 %**. Le taux de crémation reste stable à **30,37 %**.

Crémation en Île-de-France

(en milliers)





Conseiller et assister les services d'état civil et les familles

Une expertise au service des communes

Le syndicat met à la disposition des services d'état civil et des conservateurs de cimetières des communes adhérentes son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Enquête sur les tarifs des cimetières

Le syndicat mène une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur :

- les tarifs des concessions ;
- les taxes funéraires ;
- les travaux dans les cimetières (pour les villes ayant une régie communale) ;
- la destination des cendres.

Les résultats de l'enquête funéraire 2014 sont téléchargeables sur l'espace adhérent du SIFUREP (Rubrique Cimetières) accessible depuis le site internet du syndicat : www.sifurep.com

Informations pour les services d'état civil

Que faire en cas de décès ?

- **Informar les familles de l'existence du contrat de délégation de service public pour le service extérieur et de l'engagement contractuel.** Ce contrat permet de proposer aux familles, qui souhaitent en bénéficier, un service public dont la qualité et les tarifs sont garantis et contrôlés par le syndicat dans le respect des principes suivants : continuité du service, égalité de traitement, protection des intérêts des familles.
- **Remettre aux familles le Guide des Obsèques et l'engagement contractuel.** Le guide a pour but d'informer les familles sur les démarches à effectuer et l'organisation des obsèques. L'engagement contractuel offre une référence tarifaire pour un convoi local. Ces informations permettent aux familles de comparer les prestations et ainsi choisir plus aisément une entreprise funéraire.
- **En cas de décès d'un enfant de moins de 1 an,** informer les familles que le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que le cercueil) si un certificat de décès a été établi.
- **En cas de décès d'un enfant de moins de 16 ans,** informer les familles qu'elles peuvent bénéficier d'une prise en charge, par le concessionnaire, à hauteur de 50 % des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.
- **En cas de décès d'une personne dépourvue de ressources suffisantes** sur le territoire de la commune adhérente, les obsèques sont prises en charges par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du CCAS (Centre communal d'action sociale).



Que faire si la famille exprime le désir de procéder à une crémation ?

Informez les familles de l'existence du crématorium du SIFUREP le plus proche et que :

- le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public ;
- toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder à ces services ;
- les crématoriums disposent tous d'une ou plusieurs salles de cérémonie adaptées ;
- la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse ;
- le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.

Tous les équipements du SIFUREP disposent de jardins du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Par ailleurs, les crématoriums de Champigny et d'Arcueil disposent d'un site cinéraire permettant l'inhumation des urnes ou leur dépôt dans un columbarium.

La législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium le temps de la réflexion, pour décider du lieu de destination des cendres. Le syndicat a négocié dans les contrats de délégation de service public que cette possibilité soit effective 3 mois gratuitement.

Crémation d'une personne dépourvue de ressources suffisantes :

Elle est gratuite dans les crématoriums du syndicat pour les personnes décédées sur le territoire des communes adhérentes.

Le Guide des Obsèques

Conçu et réalisé par le SIFUREP il a pour objectif d'aider les communes adhérentes et plus particulièrement les services d'état civil à informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès.

La nouvelle édition, publiée en juin 2015, a été actualisée en fonction de l'évolution de la législation et comporte en particulier :

- un modèle de devis type, tel que les opérateurs funéraires doivent le fournir aux familles, conformément à l'arrêté du 23 août 2010 ;
- un lexique pour aider les familles à mieux comprendre et distinguer les différentes prestations déclinées sur le devis type.

Ce guide est mis gratuitement à la disposition des services d'état civil et des cimetières des communes adhérentes. Il peut être diffusé et mis à la disposition du public au travers, notamment, des sites internet et des magazines municipaux.

Vous pouvez retrouver l'édition 2015 du guide des obsèques sur le site internet du syndicat :

www.sifurep.com, rubrique Guide des Obsèques.





Valoriser et mieux gérer les cimetières

Avec une nouvelle compétence optionnelle « cimetières » et le développement de la centrale d'achat, le SIFUREP élargit ses activités pour répondre aux demandes des collectivités en matière funéraire.

Une nouvelle compétence optionnelle « Cimetières »

La compétence optionnelle «Cimetières» concerne la création et/ou l'agrandissement, ainsi que la gestion de cimetières. Les collectivités sont à présent libres de transférer ou non cette compétence au SIFUREP. En cas de transfert d'un ou de plusieurs cimetières, le SIFUREP se substitue à la collectivité.

Désormais, des syndicats intercommunaux de cimetières ou des communautés d'agglomération peuvent également choisir de transférer leur compétence en matière de cimetières au syndicat.

La contribution annuelle de la collectivité qui transfère sa compétence « Cimetières » au SIFUREP se calcule en fonction de 4 critères :

- l'administration du cimetière et la gestion des concessions funéraires, calculées en fonction de la surface totale du cimetière ;
- l'entretien du patrimoine bâti calculé en fonction de la surface du bâti par m² de SHON ;
- l'entretien des espaces verts calculé en fonction de la surface des espaces verts par m² ;
- l'entretien de la voirie, allées, espaces publics calculé en fonction de la surface de voirie par m².

Les investissements sont établis en accord avec la commune et donnent lieu à un accord spécifique en fonction de la nature du programme et des modes de financements retenus.

Partenariat avec les syndicats intercommunaux : exemple avec le cimetière des Joncherolles

Depuis début 2010, le SIFUREP a signé une convention de partenariat avec le Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles (SICJ). Le SIFUREP assure, pour le compte du SICJ, l'administration, les ressources humaines ainsi que la gestion financière et celle des travaux entrepris dans le cadre de la rénovation du cimetière.



Une démarche environnementale a été mise en place pour supprimer l'utilisation de produits chimiques pour l'entretien du site. Le cimetière s'est doté d'un plan de désherbage avec des méthodes alternatives (manuelles, thermiques ou mécaniques). Un rucher composé de 5 ruches a été installé.

De plus, pour que le cimetière retrouve un aspect paysager de qualité, un important chantier de réhabilitation des espaces verts a été lancé. En 2015, le jardin du souvenir a été rénové pour répondre au mieux aux attentes des familles en matière d'espaces de dispersion, de cérémonie et de recueillement.





La centrale d'achat du SIFUREP : simplifier la gestion des cimetières en maîtrisant les budgets

Les cimetières doivent répondre à de nouvelles obligations légales, à l'évolution des pratiques, des rites funéraires et à des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux. Pour accompagner les collectivités dans cette évolution, le SIFUREP a créé une centrale d'achat dont l'objectif est de simplifier la gestion des cimetières et maîtriser les coûts grâce à la mutualisation des achats.

Les avantages pour la collectivité :

Le SIFUREP accompagne les adhérents dans la réflexion, la réalisation des processus funéraires et l'exécution des marchés.

L'adhésion permet à la collectivité d'être déchargée de l'organisation des appels d'offre et de bénéficier :

- de l'expertise technique et juridique du SIFUREP ;
- de l'effet de la mutualisation sur les prix et les services associés ;
- de la force d'un réseau d'adhérents auprès des titulaires de marchés publics ;
- des marchés « grand compte » et adaptés aux besoins de toutes les collectivités (quelque soit leur structure ou leur taille) ;
- d'une souplesse d'exécution dans l'utilisation des marchés.

Point d'étape de la centrale d'achat

• 27 collectivités déjà adhérentes (au 15 juillet 2015) :

Antony, Bièvres, Bobigny, Bonneuil-sur-Marne, Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Courbevoie, Drancy, Fresnes, Gennevilliers, La Garenne-Colombes, La Queue-en-Brie, Issy-les-Moulineaux, Le-Plessis-Robinson, L'Île-Saint-Denis, Montreuil, Mériel, Nanterre, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Mandé, Stains, Suresnes, Villetaneuse, Villiers-sur-Marne, la Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne et le Syndicat Intercommunal du Cimetière des Joncherolles (SICJ).

• 5 marchés en cours d'exécution (à fin juillet 2015) :

- études pré-opérationnelles d'aménagement de cimetières : modulables en fonction des besoins et des moyens des collectivités (aménagement d'un site cinéraire ou de carrés militaires, étude sur la typologie des sols ou la gestion des eaux, etc.) ;
- reprises administratives de sépulture ;
- élaboration d'un plan de reprises de sépultures ;
- mise en œuvre d'un logiciel de gestion ;
- nettoyage et entretien des cimetières.

• D'autres marchés à venir :

- assistance à l'amélioration de l'utilisation des outils du système d'information ;
- accueil et surveillance des cimetières ;
- reprises administratives de sépultures.

Comité de suivi :

Le SIFUREP a mis en place un comité de suivi dédié à la centrale d'achat avec les collectivités adhérentes afin :

- d'identifier les nouveaux marchés à passer et de co-élaborer les documents techniques et critères de notation ;
- de partager les retours d'expérience et les bonnes pratiques ;
- d'échanger sur la mutualisation des besoins en matière de service public funéraire ou en matière de gestion des cimetières ;
- d'échanger les « bonnes pratiques » en matière funéraire ;
- de suivre les évolutions législatives, sociales, patrimoniales et environnementales.

Il s'est réuni 6 fois en 2014.



Contrat de délégation pour le service extérieur des pompes funèbres

Le rôle du SIFUREP

Le SIFUREP, en tant qu'autorité concédante, **contrôle la qualité des services et négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et un service public funéraire de qualité.** Le syndicat s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, à savoir, la continuité du service funéraire, l'égalité de traitement pour tous les administrés, et veille à la protection des intérêts des familles.

Le rôle du délégataire OGF

À l'issue d'une procédure de délégation de service public, la convention pour le service extérieur des pompes funèbres a été attribuée à la société OGF (marque commerciale PFG - Pompes Funèbres Générales) pour une durée de 6 ans à compter du 1er janvier 2013.

Le délégataire a obligation de rendre compte annuellement au syndicat des prestations délivrées aux familles, de la qualité des services rendus par ses agences et de l'évolution des tarifs des prestations, et ce, pendant toute la durée de la délégation.

Un contrat de service extérieur des pompes funèbres pour maintenir un service public funéraire

La loi du 8 janvier 1993 a supprimé le monopole communal des pompes funèbres et a donné aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire.

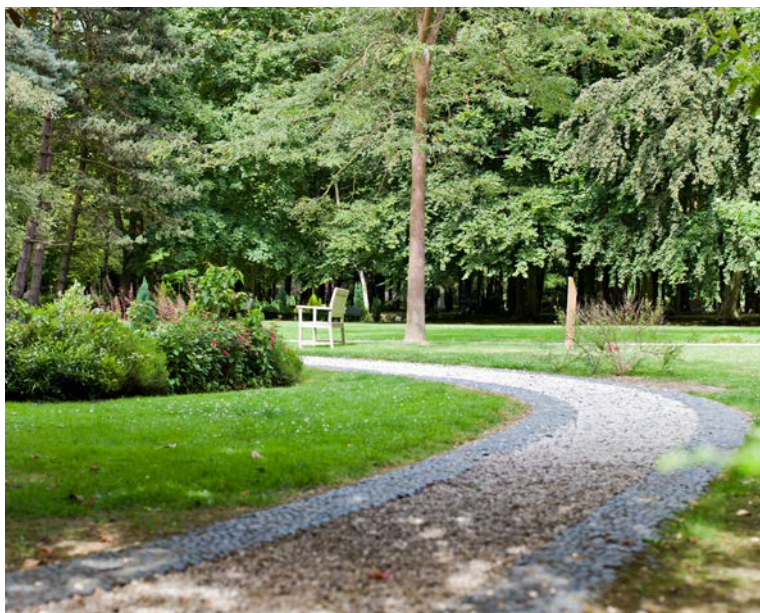
Elle permet néanmoins aux communes d'assurer le service extérieur des pompes funèbres, soit directement, soit par voie de gestion déléguée.

En sa qualité de délégataire officiel du service extérieur des pompes funèbres et dans le cadre de sa mission, OGF ne bénéficie pas d'exclusivité. Les familles restent dans tous les cas libres de s'adresser à l'entreprise de pompes funèbres de leur choix.

Les conditions du contrat :

Le contrat s'applique pour les défunts qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- le défunt est domicilié sur le territoire d'une commune du SIFUREP ;
- le défunt est décédé sur le territoire d'une des communes du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire du SIFUREP ou sur le territoire de la commune de Paris ;
- les opérations suivantes doivent s'effectuer sur le territoire d'une des communes du SIFUREP à savoir : la cérémonie, l'inhumation, la crémation ou l'exhumation.





Cinq avantages pour les familles et les collectivités adhérentes

1

Un engagement contractuel qui permet de proposer aux familles un service complet d'obsèques à un prix ferme et définitif¹ de **1 674 € TTC** pour l'année 2015.

Ceci permet aux familles qui le souhaitent d'avoir un service de qualité, avec des tarifs compétitifs, et de comparer avec les devis d'autres opérateurs funéraires.

Ce service complet d'obsèques comprend :

- le convoi avec corbillard et chauffeur ;
- le cercueil pour l'inhumation ou la crémation (avec poignées et garniture étanche) ;
- le capiton ;
- les équipements complémentaires tels qu'un oreiller ainsi qu'une plaque gravée ;
- 3 porteurs ;
- l'organisation et la préparation des obsèques ;
- l'aide et l'accompagnement d'un maître de cérémonie.

2

Pour les enfants de moins d'un an, le délégataire assure la gratuité des obsèques (préparation et organisation des obsèques, formalités et démarches, cérémonie et convoi ainsi que la fourniture d'un cercueil, lorsqu'un certificat de décès a été établi).

3

Pour les enfants de moins de 16 ans, le concessionnaire prend en charge 50 % des frais liés à la préparation et l'organisation des obsèques, aux formalités et démarches, à la cérémonie ainsi qu'au cercueil.

4

Un tarif général spécifique, inférieur de 6 % en moyenne aux prix pratiqués par le délégataire sur l'ensemble des prestations assurées dans leur intégralité sur le territoire syndical.

5

Les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sont prises en charge par le délégataire et non par la commune, sur la base d'une attestation du CCAS (Centre communal d'action sociale).

OGF peut être sollicité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour procéder à tout enlèvement des corps sur la voie publique et au transport en chambre funéraire.

À SAVOIR



1. Le montant est révisable annuellement selon une formule définie au contrat.



Évolution de l'activité

Le périmètre d'application du contrat s'est étendu en 2014 avec les adhésions du Blanc Mesnil, de Charenton et de Villeneuve-Saint-Georges.

L'activité s'inscrit dans un contexte de baisse de la mortalité (-2,8 %).

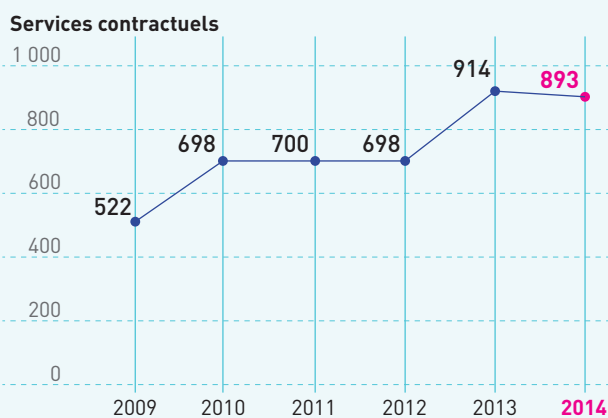
Sur le territoire du SIFUREP, la société OGF a procédé à 4 061 obsèques, en légère diminution par rapport à 2013.

Ces obsèques se décomposent comme suit :

- 2 735 obsèques où il a été fait application du tarif général SIFUREP, c'est-à-dire que les familles ont pu choisir librement les prestations qu'elles commandaient. Chacune de ces prestations est alors payée au tarif SIFUREP, inférieur en moyenne de 6 % par rapport aux tarifs pratiqués par OGF par ailleurs.
- 893 obsèques au tarif forfaitaire SIFUREP (également appelé « engagement ou service contractuel »). Dans ce cas, les familles bénéficient d'obsèques complètes dont les prestations sont fixées dans le cadre du contrat.
- 197 obsèques de personnes dépourvues de ressources suffisantes. Ces obsèques sont prises en charge gratuitement par OGF.

Diminution de 2,3 % du nombre de services contractuels en 2014

Évolution 2013/2014 : - 2,3 %



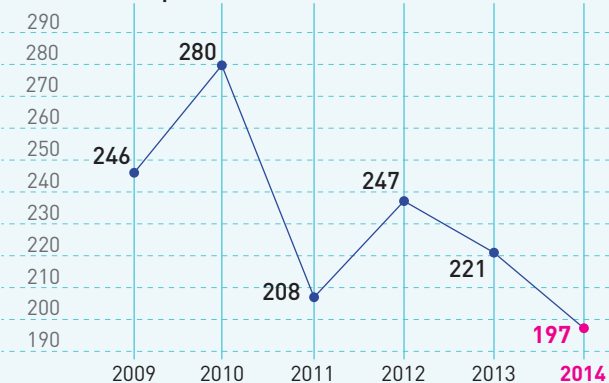
Le nombre de services contractuels diminue passant à 893 pour 2014. On en dénombre 479 pour le Val-de-Marne, 200 pour les Hauts-de-Seine, 40 pour le secteur de Paris qui gère les agences PFG de Clichy et Levallois-Perret, 172 pour la Seine-Saint-Denis, 1 pour les Yvelines et 1 pour l'Essonne.

Stabilité du pourcentage de services contractuels par rapport au nombre d'obsèques complètes : 22 %

Obsèques des personnes dépourvues de ressources

Évolution 2013/2014 : - 10,8 %

Nombre d'obsèques

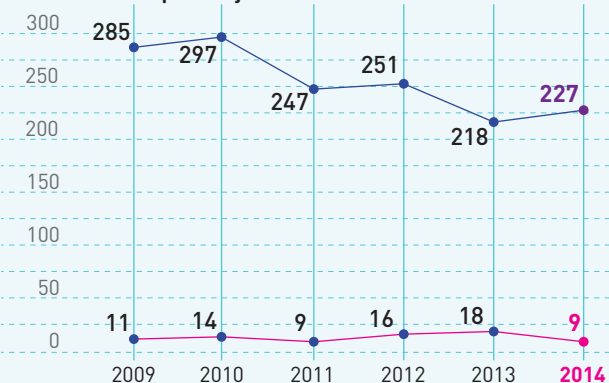


197 en 2014, soit une diminution de 10,8 %. On en dénombre 41 dans les Hauts-de-Seine, 60 dans le Val-de-Marne et 84 en Seine-Saint-Denis, 1 en Essonne et 11 pour le secteur de Paris qui gère les agences PFG de Clichy et Levallois-Perret.

Nombre d'obsèques de jeunes enfants

Évolution 2013/2014 : + 4 % (enfants de moins de 1 an)
- 50 % (enfants de 1 an à 16 ans)

Nombre d'obsèques de jeunes enfants



Contrôle du SIFUREP : visites mystères

Le SIFUREP a diligenté le cabinet BVA afin de réaliser une vague de visites mystères dans les agences PFG aux mois de juin à juillet 2014. Ce rapport, communiqué à OGF en novembre 2014, a fait état d'une communication non normée par les conseillers et de cas de non-respect des tarifs contractuels SIFUREP. Le délégataire a répondu par un plan d'actions qui doit permettre d'accentuer les efforts de communication et de sensibilisation des conseillers afin de promouvoir la bonne application de ses obligations.

Qualité de service

Le programme de rénovation des agences se poursuit

La démarche de certification engagée par le concessionnaire engendre un programme important de rénovation et de réaménagement d'agences qui s'étend sur 3 ans.

Les travaux pour l'année 2014 ont principalement concerné les agences de Champigny-sur-Marne pour le département du Val-de-Marne et Villepinte pour le département de la Seine-Saint-Denis.

Enquêtes de satisfaction

Les enquêtes de satisfaction menées par le délégataire par le biais de questionnaires envoyés aux familles permettent de suivre un indice qualité. Au niveau national le taux de retour est de 43 % en 2014 (même taux qu'en 2013). L'indice national a augmenté de 400 points pour atteindre 8019 points.

Sur les quatre secteurs, seul le secteur des Hauts-de-Seine (+1205 points) a progressé sur l'année 2014 pour atteindre 6989 points. Les indices des secteurs de Paris qui gère les agences de Clichy et Levallois-Perret (-769 points) et du Val-de-Marne (-1042 points) sont en baisse, avec respectivement 5475 et 4520 points. Le secteur de Saint-Denis quant à lui, se maintient avec 6258 points, malgré de nombreuses variations tout au long de l'année.

OGF Île-de-France certifié par l'organisme SGS

OGF a mis en place une démarche qualité depuis plusieurs années avec un référentiel de certifications de services.

Le délégataire poursuit son partenariat avec l'organisme SGS par la mise en place de visites mystères dans les agences et lors des cérémonies.

Au 1^{er} semestre 2014, 8 agences ont été concernées par les visites mystères : Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt, Suresnes, Saint-Denis, Nogent-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Maison Alfort et Créteil.

Au 2^e semestre, 20 agences ont été concernées : Clichy, Malakoff, Fontenay-aux-Roses, Levallois-Perret, Sceaux, Bourg-la-Reine, Villeneuve-la-Garenne, Montreuil, La Courneuve, Bagnolet, Les Lilas, Les Pavillons-sous-bois, Saint-Ouen, Drancy, Epinay-sur-Seine, Nogent-sur-Marne, Alfortville, Villeneuve-Saint-Georges, Joinville-le-Pont et Champigny-sur-Marne.

Les crématoriums : 4 équipements de proximité au service des familles

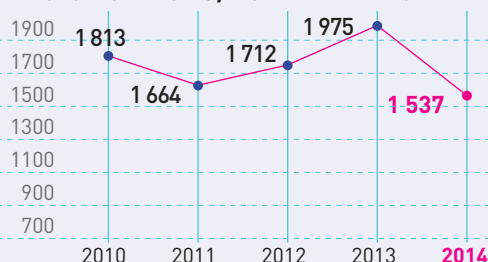
Évolution du nombre
de crémations dans les
4 crématoriums du SIFUREP



MONT-VALÉRIEN À NANTERRE

Mont-Valérien à Nanterre

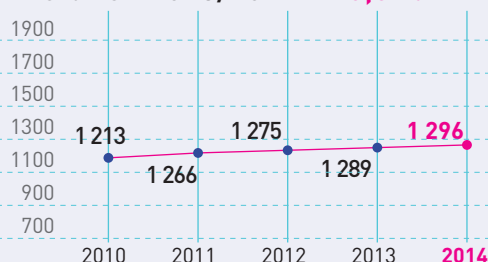
Évolution 2013/2014 : - 22 %



VAL-DE-BIÈVRE À ARCUEIL

Val-de-Bièvre à Arcueil

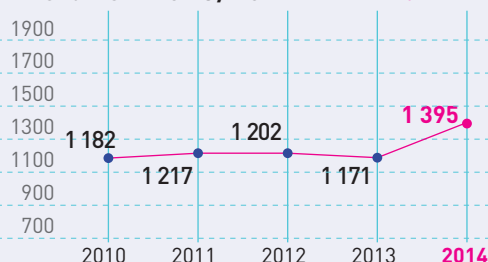
Évolution 2013/2014 : + 0,6 %



PARC À CLAMART

Parc à Clamart

Évolution 2013/2014 : + 19 %



CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Champigny-sur-Marne

Évolution 2013/2014 : - 12 %



Stabilité du taux de crémations en Île-de-France

En Île-de-France
21 433 crémations ont été
réalisées en 2014 contre
21 648 crémations en 2013
soit une diminution de
presque 1 %.

Le total des crémations
en Île-de-France représente
en 2014, 30,4 % des décès,
il reste toujours inférieur
au taux national estimé à
35,51 %.

Le rôle du SIFUREP

Pour répondre à l'augmentation de la crémation, le syndicat a négocié 4 contrats de délégation de service public pour répondre aux besoins des familles en équipements de proximité (Mont-Valérien à Nanterre, du Val-de-Bievre à Arcueil, du Parc à Clamart et de Champigny-sur-Marne).

En tant qu'autorité concédante, le SIFUREP a en charge le contrôle de l'activité des délégataires pour le compte des collectivités adhérentes (négociation et contrôle des tarifs appliqués, contrôle de la qualité de service). **Les familles peuvent ainsi bénéficier d'équipements de proximité et d'un service public funéraire de qualité.**

Le rôle des délégataires

À l'issue de procédures de délégation de service public, des conventions de concessions ont été signées avec :

- la société OGF pour les crématoriums du Mont-Valérien à Nanterre et du Parc à Clamart ;
- la société G2F pour le crématorium du Val-de-Bievre à Arcueil ;
- la Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris pour le crématorium de Champigny-sur-Marne.

Les délégataires de chaque crématorium ont assuré la construction et l'aménagement de ces équipements. Ils en assurent aujourd'hui l'exploitation. Ils ont pour principale mission de garantir la continuité du service public. Ils rendent compte de leurs activités au SIFUREP et doivent respecter l'égalité entre tous les usagers et ouvrir l'accès aux équipements à toutes les entreprises funéraires habilitées.

Schéma régional des crématoriums

En cohérence avec la proposition de loi qu'il avait déposée le 18 décembre 2013 et qui a été adoptée unanimement par le Sénat mais toujours en attente d'examen par l'Assemblée Nationale, le Sénateur du Loiret, Monsieur Jean-Pierre SUEUR a déposé lors de la première lecture du projet de loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) au Sénat un amendement, qui a été adopté (article 12bis A du projet de loi) prévoyant l'instauration d'un schéma régional des crématoriums. La Commission des lois de l'Assemblée Nationale a cependant supprimé cette disposition lors de l'examen du projet de loi NOTRe en première lecture.

Temps de mémoire : un hommage rendu aux défunts

Dans les 4 crématoriums gérés par le syndicat, des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces journées du souvenir ont pour but d'accompagner les familles qui ont perdu un proche dans l'année et choisi la crémation.

Il s'agit d'un moment privilégié de recueillement, mais aussi d'échanges entre familles, structures gestionnaires, représentants du SIFUREP et représentants d'associations.

Les familles sont de plus en plus nombreuses à y participer par un geste symbolique, en apportant un objet personnel, en lisant des textes ou simplement en citant le nom de leurs défunts.

Un environnement musical permet à chacun de se remémorer le souvenir des disparus.

Le 1^{er} novembre se sont déroulées les cérémonies des Temps de mémoire aux crématoriums de Champigny-sur-Marne et du Parc à Clamart. Au crématorium du Val-de-Bievre à Arcueil, la cérémonie a eu lieu le 22 novembre. A Nanterre, en raison des travaux, la cérémonie n'a pas pu être organisée. Au total presque 400 personnes ont assisté aux Temps de mémoire 2014.

Qualité de service

Aux crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, des registres sont mis à la disposition des familles et du public pour recueillir leurs appréciations sur la qualité des services et des prestations proposées et exécutées lors de la crémation.

Afin de s'assurer du respect continu des engagements qualité pris vis-à-vis des usagers des crématoriums de Nanterre, Arcueil et Clamart, une démarche de certification de services a été engagée par OGF et G2F. À l'issue d'audits réguliers, réalisés par l'organisme certificateur SGS ICS, les trois crématoriums ont obtenu la certification Qualicert le 14 janvier 2014 garantissant un niveau de qualité optimal dans l'accueil et le déroulement du dernier hommage.

Le crématorium de Champigny, quant à lui, a reçu en 2014, 240 questionnaires qualité (soit un taux de retour de 35,19 %). La qualité de la cérémonie est jugée « bien » voir « très bien » à 95 %, le savoir-faire et compétences du maître de cérémonie atteint 97 %. Le taux de satisfaction est jugé « favorable » à 99 %.

Crématorium du

Mont-Valérien de Nanterre

Suite à la procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP pour la construction et l'exploitation du crématorium de Nanterre, la convention de concession a été attribuée le 7 juillet 1997 à la société OGF. L'activité du crématorium du Mont-Valérien a débuté en 1999.

Le nombre de crémations s'élève à 1537, soit une diminution de 22 % par rapport à 2013 essentiellement liée à la fermeture totale de l'équipement pour travaux du 12 juillet au 1er septembre 2014. Deux équipements de crémation ont été remplacés, un nouveau système de filtration installé et une seconde salle de cérémonie a été créée pour répondre aux besoins des familles.

Le crématorium est géré par 4 personnes.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **688,2 k€**.
- Le résultat net s'élève à **109,8 k€** (baisse due à la fermeture pour travaux et aux investissements réalisés pour un montant de **1830 k€**).

Conformément au contrat de délégation, les tarifs ont été révisés le 1^{er} janvier 2014 selon la formule de révision contractuelle, puis au 1^{er} septembre 2014 selon les modalités prévues à l'avenant n° 12.

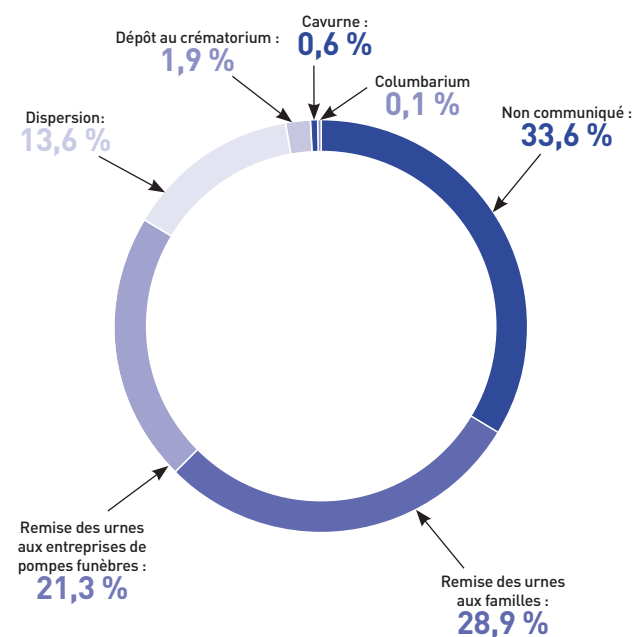
Contrôle :

A la suite de pratiques illicites et de manquements à l'éthique survenus dans le crématorium de Nanterre, dont la presse s'est fait l'écho en août 2014, le SIFUREP a diligemment immédiatement une mission de contrôle afin de s'assurer que les pratiques dénoncées n'étaient pas structurelles ou générées par l'organisation mise en place par le délégataire. Le 7 octobre, Monsieur Philippe LEROUGE, Président Directeur Général du groupe OGF rencontrait le bureau du SIFUREP afin d'échanger sur les faits. Le 13 novembre, OGF remettait au SIFUREP un plan d'actions correctives répondant à l'ensemble des recommandations émises dans le rapport de contrôle. Ce plan porte notamment sur la politique de gestion du personnel, de formation et de contrôle afin d'éviter le renouvellement de tels incidents.

L'arrêté du 28 janvier 2010 fixe les nouveaux seuils maximaux de rejet de polluant dans l'atmosphère par les crématoriums et implique de mettre en place de nouveaux systèmes de filtration avant le 16 février 2018.

Pour le crématorium de Nanterre, un avenant au contrat de concession a été approuvé par le comité syndical impliquant une prolongation de 6 ans de la durée de la délégation (soit jusqu'au 27 juin 2023), ainsi qu'une augmentation des tarifs de crémation. Cela permettra de faire face aux investissements liés à la mise aux normes en matière de filtration ainsi qu'à la création d'une seconde salle de cérémonie rendue nécessaire par l'augmentation de la fréquentation de cet équipement.

Les travaux se sont achevés au début de l'année 2015.



DEVENIR DES CENDRES



Crématorium du Val-de-Bièvre d'Arcueil

La construction et l'exploitation de l'équipement ont été confiées par le syndicat à la société G2F, suite à une procédure de délégation de service public. La convention de concession a été signée le 5 avril 2000. Cet équipement est ouvert depuis 2002.

Le nombre de crémations s'élève à 1296 (stabilité par rapport à 2013).

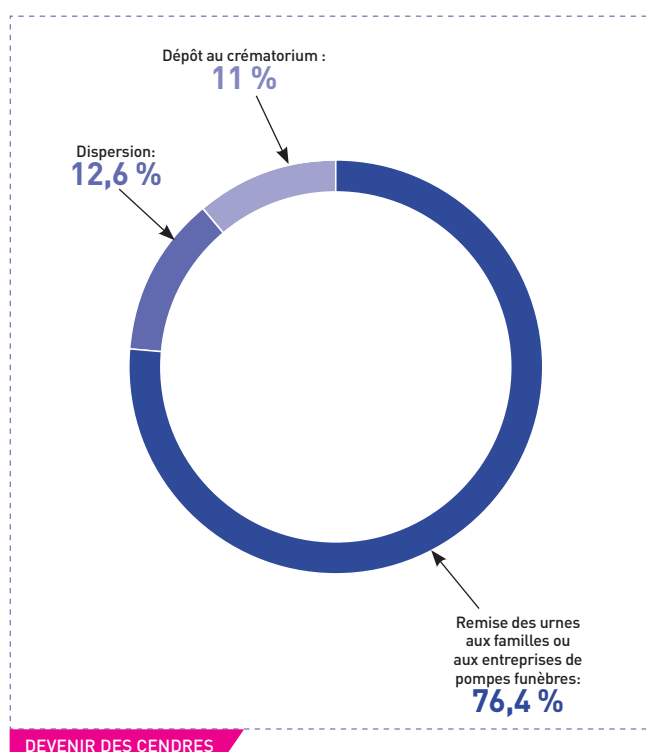
L'équipe du crématorium est composée de 3 personnes à temps complet et deux à temps partiel.

Pour l'installation de nouveaux systèmes de filtration, un avenant au contrat de concession a été approuvé par le comité syndical impliquant une prolongation de la durée de la délégation de 3,5 ans dont le contrat prendra fin au 30 octobre 2021. Aucune augmentation des tarifs n'est prévue.

Les travaux se sont terminés en mars 2014.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **691,5 k€**.
- Le résultat net s'élève à **- 15,5 k€** (du fait des investissements consentis par le délégataire pour la réalisation des travaux de filtration).





Crématorium du Parc à Clamart

Suite à une procédure de délégation de service public, la convention de concession a été signée avec OGF le 26 novembre 2004 et est entrée en vigueur le 1^{er} février 2005.

Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007.

Il est situé à l'entrée du cimetière intercommunal du Parc à Clamart, œuvre de l'architecte Robert Auzelle.

1395 crémations ont été effectuées, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2013. Cette hausse de l'activité peut être mise en relation avec la fermeture pour travaux, du 15 juillet au 1^{er} octobre 2014, du crématorium de Nanterre.

L'équipe du crématorium est composée de 3 personnes à temps complet et deux à temps partiel.

Contrôle du SIFUREP :

Le SIFUREP a diligencé en 2014, un contrôle administratif et financier portant sur les exercices 2012 et 2013, qui conclut à la conformité du crématorium du point de vue administratif et réglementaire ainsi que pour les aspects d'ordre financier ou patrimonial. Des points de vigilance ont été soulevés concernant notamment le suivi du nombre d'équivalent temps plein affecté au crématorium, la consommation de gaz et la bonne immobilisation des ouvrages associés aux travaux réalisés en 2013 et 2014.

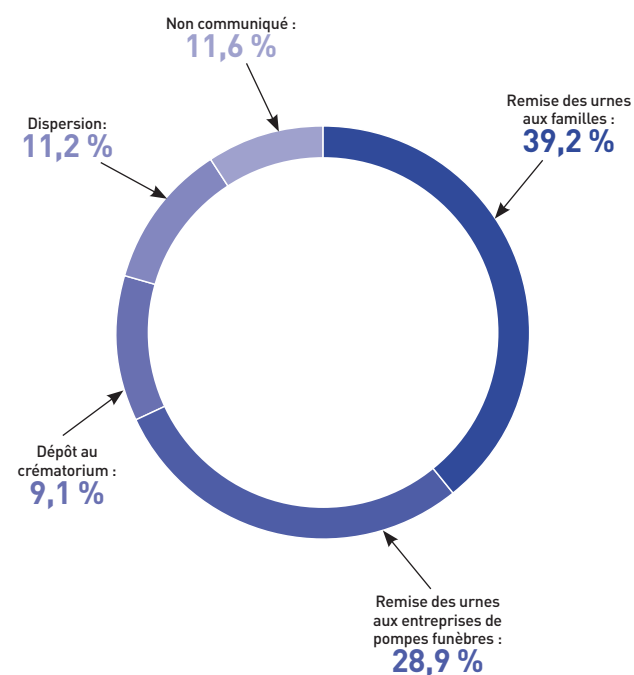
Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **750,2 k€**.
- Le résultat net s'élève à **147 k€**.

Conformément au contrat de délégation, et aux dispositions de l'avenant n° 4, les tarifs ont été révisés à la mise en service du second appareil de crémation le 16 juillet 2014.

Pour le crématorium du Parc à Clamart, un avenant au contrat de concession a été approuvé par le comité syndical pour mettre en place un nouveau système de filtration impliquant une prolongation de la durée de la délégation de 6 ans pour le crématorium de Clamart. Le contrat prendra fin au 31 janvier 2031 au lieu du 31 janvier 2025.

Les travaux se sont terminés en juin 2014.



DEVENIR DES CENDRES

Crématorium de Champigny-sur-Marne

La Société d'économie mixte funéraire de la Ville de Paris s'est vu confier, suite à une procédure de délégation de service public lancée par le SIFUREP, la charge de la construction et l'exploitation du crématorium de Champigny-sur-Marne. La convention de concession est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2005. Le crématorium est en fonctionnement depuis mars 2007.

Le nombre de crémations réalisées s'élève à 1 365 (soit une diminution de 12 % par rapport à 2013).

Le crématorium est géré par une équipe de 3 personnes.

Aspects financiers

- Le total des recettes s'élève à **959 k€**.
- Le résultat net s'élève à **68 k€**.

Conformément au contrat de délégation et à ses avenants, les tarifs ont été révisés au 1^{er} janvier 2014.

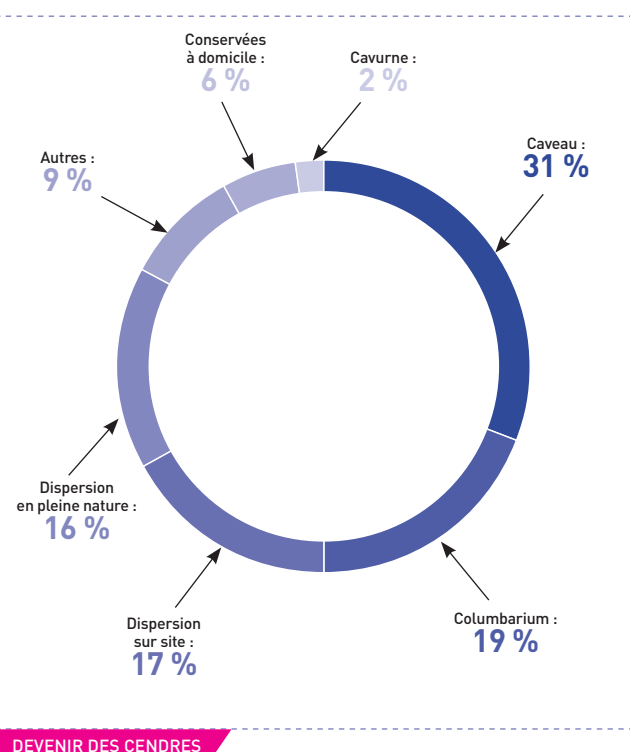
Pour le crématorium de Champigny-sur-Marne, un avenant au contrat de concession entre le SIFUREP et la SEM funéraire de la Ville de Paris a été approuvé par le comité syndical du 13 juin 2013 pour permettre de mettre aux normes le système de filtration. Une augmentation progressive des tarifs du crématorium est prévue sans allongement de la durée du contrat.

Le crématorium de Champigny-sur-Marne a bénéficié d'une subvention de 100.000 euros de la Région Île-de-France via la participation de la SEM funéraire de la Ville de Paris à l'appel à projet pour l'amélioration de la qualité de l'air francilien lancé par le Conseil régional.

Les travaux de mise aux normes du crématorium de Champigny-sur-Marne ont été achevés en 2014. L'inauguration s'est déroulée le 25 septembre 2014.



Inauguration du nouveau système de filtration le 25 septembre en présence de Jacques KOSSOWSKI, Président du SIFUREP, Marinette BACHE, Présidente de la SEM funéraire de la Ville de Paris, Christian FAUTRE, Vice-président du SIFUREP et 1^{er} Maire-adjoint de Champigny-sur-Marne et François MICHAUD-NERARD, Directeur général des Services funéraires de la Ville de Paris.





Les chambres funéraires

Chambre funéraire de Nanterre

Contrat de délégation de service public signé le 3 juillet 2007 avec OGF, après mise en concurrence.

- Durée : **22 ans**.
- **1 260 admissions en 2014** (soit une diminution de 13,2 % par rapport à l'année 2013).
- Durée moyenne du séjour : **5,84 jours**.
- **Équipe de 5 personnes** à temps complet et une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture.
- Chiffre d'affaires : **421,3 k€**.
- Résultat net : **29,8 k€** (diminution en lien avec la fermeture pour travaux du crématorium du Mont-Valérien pendant deux mois).

La chambre funéraire de Nanterre comprend :

- des locaux ouverts au public avec un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, 6 salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 28 cases réfrigérées, 4 tables réfrigérantes.



Qu'est ce qu'une chambre funéraire ?

Une chambre funéraire accueille les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation.

Le rôle du SIFUREP :

Le SIFUREP, en tant qu'autorité concédante, contrôle la qualité de service dans les chambres funéraires de Montreuil-sous-Bois et de Nanterre auprès du délégataire (société OGF) pour le compte des collectivités adhérentes. Le syndicat négocie les tarifs pour garantir aux familles une totale transparence et une disponibilité des équipements 24 heures sur 24.

Le rôle du délégataire

Le délégataire assure auprès des usagers un service comprenant au minimum :

- l'admission des corps et des cercueils ;
- la conservation des corps et des cercueils ;
- l'accueil des familles ;
- l'accueil des entreprises funéraires habilitées.

Ce service peut être complété, à la demande des familles, par les services suivants :

- la présentation des corps et des cercueils en salon temporaire ;
- la présentation des corps et des cercueils en salon privé.

Chambre funéraire de Montreuil-sous-Bois

Contrat de délégation de service public signé le 19 décembre 2007 avec OGF après mise en concurrence.

- Durée : **22 ans**.
- **675 admissions en 2013** (soit une diminution de 9,6 % par rapport à l'année 2013).
- Durée moyenne du séjour : **5,71 jours**.
- **Équipe de 2 personnes** à temps complet et appui des agents du secteur de la Seine-Saint-Denis. Une personne d'astreinte, disponible en dehors des heures d'ouverture.
- Chiffre d'affaires : **267 k€**.
- Résultat net : **- 72 096 €** (en lien avec le niveau élevé des dotations aux amortissements)

La chambre funéraire de Montreuil comprend :

- des locaux ouverts au public comprenant un hall d'accueil, une salle de reconnaissance, une salle de cérémonie, 4 salons de présentation des défunts ;
- des locaux techniques à l'usage exclusif des professionnels comprenant un hall de réception, une salle de préparation, 21 cases réfrigérées.

Le SIFUREP a diligenté en mai 2014 un contrôle administratif et financier portant sur l'exercice 2013, qui a conclu à la conformité de la chambre funéraire du point de vue administratif et réglementaire ainsi que pour les aspects d'ordre financier ou patrimonial. Il apparaît que la délégation de service public est en deçà de ce qui était attendu dans le cadre du prévisionnel. Des points de vigilance ont été soulevés concernant notamment le respect par le délégataire de ses engagements en matière de dépenses de gros entretien et renouvellement afin de garantir la remise des biens en parfait état de fonctionnement à l'issue du contrat.



Liste des délégués

[au 15 Aout 2015]

ALFORTVILLE

- CRESPIEN Jacques
- MAURIER Christiane - Conseillère Municipale

ANTONY

- COTTENCEAU Armelle - Maire-adjointe
- LEMMET Maryse - Conseillère Municipale

ARCUEIL

- METAIRIE Christian - Vice-président - Premier Maire-adjoint
- RANSAY Christiane - Maire-Adjointe

ASNIERES-SUR-SEINE

- BLEU Jean-Claude - Maire-adjoint
- GUETTE Danielle - Conseillère municipale

AUBERVILLIERS

- PLEE Eric - Conseiller Municipal
- VALLY Sophie - Maire-adjointe

BAGNEUX

- SEISEN Nadia - Maire-adjointe
- GABIACHE Claire - Conseillère Municipale

BAGNOLET

- AKROUR Brahim - Maire-adjoint
- COMBES Hervé - Conseiller Municipal

BOBIGNY

- LEVEQUE Isabelle - Maire-adjointe
- AIROUCHE Kahina - Maire-adjointe

BOIS-COLOMBES

- CHAUMERLIAC Gilles - Maire-adjoint
- VINCENT Henri - Maire-adjoint

BONDY

- VIOIX Michel - Premier Maire-adjoint
- BERNIERES Claudine - Maire-adjointe

BONNEUIL-SUR-MARNE

- MAZARI Mohamed - Conseiller Municipal
- ANDRIEU Nathalie - Maire-adjointe

BOULOGNE-BILLANCOURT

- TELLINI Philippe - Maire-adjoint
- CORNET-RICQUEBOURG Emmanuelle - Conseillère Municipale

BOURG-LA-REINE

- SCHOELLER Françoise - Maire-Adjointe
- BARBAUT Virginie - Conseillère Municipale

CACHAN

- TUPRIE Bernard - Conseiller Municipal
- ROBIN Pierre-Yves - Conseiller Municipal

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- FAUTRE Christian - Vice-président - Premier Maire-adjoint délégué
- COCQ François - Maire-adjoint

CHARENTON-LE-PONT

- LYET Valérie - Conseillère Municipale
- LEHOUT-POSMANTIER Chantal - Maire-Adjointe

CHATENAY-MALABRY

- DEBROSSE Gilles - Conseiller Municipal
- PUYFAGES Tatiana - Conseillère Municipale

CHEVILLY-LARUE

- BLAS Patrick - Maire-adjoint
- RIGAUD Hermine - Maire-adjointe

CHOISY-LE-ROI

- ARNAUD Anne-Marie - Conseiller Municipal délégué
- MORO Christiane

CLAMART

- MILCOS Jean - Conseiller Municipal
- COSCAS Yves - Maire-adjoint

CLICHY-LA-GARENNE

- DELACROIX Agnès - Maire-adjointe
- TERRINI Lora - Conseillère Municipale

COLOMBES

- BOLUFER Jean-Paul - Maire-adjoint
- LORRAIN Jean - Conseiller Municipal

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHATILLON MONTROUGE

- LAURENT Jean - Maire-adjoint
- BATAILLE Anne-Christine - Maire-adjointe
- SCHOSTECK Jean-Pierre - Vice-Président
- BOUCHEZ Antoine - Conseiller Communautaire

COURBEVOIE

- KOSSOWSKI Jacques - Président - Député-Maire
- LIMOGES Marie-Pierre - Première Maire-adjointe

CRETEIL

- PAUTRAT Jean-Pierre
- ROCHE Serge - Conseiller Municipal

DRANCY

- DACHIVILLE Romain - Maire adjoint
- COCOZZA Merzouba - Conseillère Municipale

DUGNY

- BORDES Gérard - Conseiller Municipal
- CLAVEL Michel

EPINAY-SUR-SEINE

- BLIN Sylvie - Vice-présidente - Maire-adjointe
- BOURDI Salah-Eddine - Maire-adjoint

FONTENAY AUX ROSES

- PORCHERON Jean-Claude - Conseiller Municipal
- MORIN Michèle-Elizabeth - Conseillère Municipale

FONTENAY-SOUS-BOIS

- DAMIANI-ABOULKHEIR Loïc - Maire-adjoint
- AVOGNON ZONON Clémence - Maire-adjointe

FRESNES

- PERRIGAULT Alain - Maire Adjoint
- ADDA Bent Nebi - Conseillère Municipale

GENNEVILLIERS

- MERIOT Olivier - Maire-adjoint
- COMELLEC-BADSI Morgane - Conseillère Municipale

GENTILLY

- DAUDET Patrick - Premier Maire-adjoint
- BRAND Pascal - Maire-adjoint

ISSY-LES-MOULINEAUX

- GOUZEL Marie-Auguste - Vice-président - Conseiller Municipal délégué
- RADENNE Jean-Marc - Conseiller Municipal

IVRY-SUR-SEINE

- PETER Séverine - Maire-adjointe déléguée
- LESENS Evelyne - Conseillère Municipale

JOINVILLE-LE-PONT

- CHERY Jeannine - Maire-adjointe
- REUSCHLEIN Liliane - Conseillère Municipale

LA COURNEUVE

- HOEN Michel - Conseiller Municipal
- KENOUCHE Touatia - Conseillère Municipale

LA GARENNE-COLOMBES

- AUTAIN Olivier - Conseiller Municipal
- ZACAROPOULOS Laurent - Conseiller Municipal

L'HAY-LES-ROSES

- JEANBRUN Vincent - Maire
- GAVRIL Catherine - Maire adjointe

L'ÎLE SAINT-DENIS

- FRANÇOIS Alain - Conseiller Municipal
- MARIOTTE Sophie - Conseillère Municipale

LA QUEUE-EN-BRIE

- NOVEL Robert - Conseiller Municipal
- ZEMB Bastien - Conseiller Municipal

LE BLANC-MESNIL

- CERRIGONE Christine - Première Maire-adjointe
- MEIGNEN Thierry - Maire

LE BOURGET

- ROUE Martine - Maire-adjointe
- GITENAY Marie-Thérèse - Maire-adjointe

LE KREMLIN-BICETRE

- POISAT Carole - Maire-adjointe
- AMAR Anne-Marie - Conseillère Municipale

LE PERREUX-SUR-MARNE

- CUVILLIER Jean
- WOITIEZ Yolande - Maire-adjoint

LE PLESSIS-ROBINSON

- PELTIER Christiane - Conseillère Municipale
- PERRIN Jacques - Premier Maire-adjoint

LE PRE-SAINT-GERVAIS

- SADAoui Saïd - Maire-adjoint
- BRISCAN Manuella - Conseillère Municipale

LES LILAS

- MESLIN Gérard - Conseiller Municipal
- LAGRANGE Christian - Conseiller Municipal

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

- ASSAYAG Sabrina - Conseillère Municipale
- CHOLLET Fabrice - Conseiller Municipal

LEVALLOIS-PERRET

- RAMOND Sylvie - Maire-adjointe
- MOISESCOT Philippe - Conseiller Municipal

MAISONS-ALFORT

- HERVE Catherine - Vice-présidente - Conseillère Municipale
- CADEDDU Jean-Luc - Maire-adjoint

MAISONS-LAFFITTE

- SALIN Marie-Liesse - Maire-adjointe
- COUTANT Ingrid - Conseillère Municipale

MALAKOFF

- KOECHLIN Pierre-François - Conseiller Municipal
- LE GUILLLOU Annick - Conseillère Municipale

MONTFERMEIL

- LEMOINE Xavier - Maire
- GINAC Gérard - Premier Maire-adjoint

MONTREUIL

- VIGNERON Florian - Maire-adjoint
- LE CHEQUER Gaylord - Maire-adjoint

NANTERRE

- HMANI Hassan - Vice-président - Maire-adjoint
- MARCHAL Patrice - Conseiller Municipal

NOGENT-SUR-MARNE

- MARTINEAU Pascale - Conseillère Municipale
- FOSSÉ Florence - Maire-adjointe

NOISY-LE-SEC

- HAMRANI Karim - Maire-adjoint
- CORDEAU Laurence - Maire-adjointe

ORLY

- FAROUZ Paul - Maire-adjoint
- BESSAMI Dahmane - Conseiller Municipal

PANTIN

- BEN KHELIL Kawthar - Conseillère Municipale
- AMSTERDAMER David - Maire-adjoint

PIERREFITTE-SUR-SEINE

- JOUVENELLE Guy - Vice-président - Conseiller Municipal
- NAVE Edith - Maire-adjointe

PUTEAUX

- LEBRETON Anne-Laure - Conseillère Municipale
- MADRID Raymonde - Conseillère Municipale

RIS-ORANGIS

- GAUTHIER Véronique - Maire-adjointe
- LIGIER Michel - Conseiller Municipal

ROMAINVILLE

- CALSAT Patrice - Maire-adjoint
- GALION Ange - Conseiller Municipal

ROSNY-SOUS-BOIS

- ADJAM HAMMOUR Sabrina - Maire-adjointe
- PINCHON Danielle - Conseillère Municipale

RUNGIS

- WILLEM Béatrice - Première Maire-adjointe
- MORELLI Antoine - Maire-adjoint

SAINT-DENIS

- ZIDANE Chérifa - Maire-adjointe
- GODEFROY Bertrand - Conseiller Municipal

SAINT-MAUR-DES-FOSSES

- VISCARDI Jacqueline - Conseillère Municipale
- CERCLEY Nicole - Première Maire-adjoint

SAINT-OUEN

- BACHELIER-ZUCCHIATTI Brigitte - Maire-adjointe
- MAGRINO Marie-Louise - Conseillère Municipale

SCEAUX

- HOLUIGUE-LEROUGE Roselyne - Conseillère Municipale
- ARNOULD Catherine - Conseillère Municipale

STAINS

- MATHIS Olivier - Premier Maire-adjoint
- DEFREL Mathieu - Conseiller Municipal

SURESNES

- TILQUIN Joséphine - Vice-présidente
Conseiller Municipal déléguée auprès du Maire
- DE LAMOTTE Sophie - Conseillère Municipale

THIAIS

- TORCHEUX Guylaine - Maire-adjointe
- MARTINS André - Conseiller Municipal

VALENTON

- SISSLER Hélène - Maire-adjointe
- PERICHON Laurent - Premier Maire-adjoint

VANVES

- BAROIS Daniel - Maire-adjoint
- SAIMPERT Françoise - Maire-adjointe

VILLEJUIF

- LOUDIERE Laurence - Maire-adjointe
- OBADIA Edouard - Maire-adjoint

VILLEMOMBLE

- LE DUVEHAT Pascale - Maire-adjointe
- CAPDEVILLE Gaëtan - Conseiller Municipal

VILLENEUVE-LA-GARENNE

- CROZZOLO Jean-François - Conseiller Municipal
- LACAZE Emilie - Conseillère Municipale

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

- HENRY Daniel - Premier Maire-adjoint
- KNOPFER Charles - Maire-adjoint

VILLEPINTE

- MARIAGE André - Maire-adjoint
- PERRON Christine - Conseillère Municipale

VILLETANEUSE

- JUSTE Carinne - Vice-présidente - Maire
- LE BIHAN Isabelle - Conseillère Municipale

VITRY-SUR-SEINE

- BEYSSI Philippe - Maire-adjoint
- CHICOT Rémi - Maire-adjoint

Directeur de publication :
Jacques KOSSOWSKI

Comité de rédaction :
Catherine DUMAS - Émilie DEROUEN

Illustrations :
Jean-Luc VALLET, Didier Fournet, Émilie DEROUEN, Fotolia

Conception et réalisation :
www.tempsreel.info

Impression :

LE REVEREND, certifié Imprim'Vert, garantit la gestion des déchets dangereux en filières agréées. Imprimé sur papier certifié FSC, garantissant un impact réduit sur l'environnement.

Édité en septembre 2015.



ALFORTVILLE • ANTONY • ARCUEIL • ASNIÈRES-SUR-SEINE • AUBERVILLIERS • BAGNEUX • BAGNOLET • BOBIGNY •
BOIS-COLOMBES • BONDY • BONNEUIL-SUR-MARNE • BOULOGNE-BILLANCOURT • BOURG-LA-REINE • CACHAN
• CHAMPIGNY-SUR-MARNE • CHARENTON-LE-PONT • CHÂTENAY-MALABRY • CHEVILLY-LARUE • CHOISY-LE-ROI • CLAMART •
CLICHY-LA-GARENNE • COLOMBES • COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHÂTILLON-MONTRouGE • COURBEVOIE • CRÉTEIL
• DRANCY • DUGNY • ÉPINAY-SUR-SEINE • FONTENAY-AUX-ROSES • FONTENAY-SOUS-BOIS • FRESNES • GENNEVILLIERS •
GENTILLY • ISSY-LES-MOULINEAUX • IVRY-SUR-SEINE • JOINVILLE-LE-PONT • LA COURNEUVE • LA GARENNE-COLOMBES
• LA QUEUE-EN-BRIE • LE BLANC-MESNIL • LE BOURGET • LE KREMLIN-BICÊTRE • LE PERREUX-SUR-MARNE •
LE PLESSIS-ROBINSON • LE PRÉ-SAINT-GERVAIS • LES LILAS • LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LEVALLOIS-PERRET
• L'HAY-LES-ROSES • L'ÎLE-SAINT-DENIS • MAISONS-ALFORT • MAISONS LAFFITTE • MALAKOFF • MONTFERMEIL • MONTREUIL •
NANTERRE • NOGENT-SUR-MARNE • NOISY-LE-SEC • ORLY • PANTIN • PIERREFITTE-SUR-SEINE • PUTEAUX • RIS-ORANGIS
• ROMAINVILLE • ROSNY-SOUS-BOIS • RUNGIS • SAINT-DENIS • SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS • SAINT-OUEN • SCEAUX • STAINS •
SURESNES • THIAIS • VALENTON • VANVES • VILLEJUIF • VILLEMOMBLE • VILLENEUVE-LA-GARENNE • VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
• VILLEPINTE • VILLETANEUSE • VITRY-SUR-SEINE



Tour Gamma B - 193/197 rue de Bercy
75582 Paris Cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90
www.sifurep.com